

LETTRE DE RENTREE : à lire attentivement

Madame, Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir remplir et nous retourner les documents ci-joints, ainsi que l'attestation d'assurance, dans la pochette dans laquelle ils vous ont été remis. Nous tenons par ailleurs à vous faire connaître ou à vous rappeler certains points concernant le bon fonctionnement de l'école.

EQUIPE EDUCATIVE :

- ENSEIGNANTS

- * cycle 1 (PS MS GS) Mme Amandine BIGOT
- * cycle 2 (CP-CE1-CE2) Mme Aline CARRY (directrice)
- * cycle 3 (CE2-CM1-CM2) Mr Sébastien LAMY

- ATSEM

Mme Delphine GILBERTO
Mme Amandine POULTEAU (mercredi matin)

- AVS (auxiliaire vie scolaire)

Mme Francine SANCHEZ – Mme Geneviève OSVALT

- EVS

Mme Julie LOUVET

HORAIRES : **Matin : 8 h 45 – 12 h 00** (accueil à 8h35) **Mercredi 8h45 – 11h45** **Après-midi : 13 h 45 – 15 h 45** (accueil à 13h35)

Entrée à l'école le matin : Les enfants seuls devant le portail avant 8h35 seront placés à l'accueil périscolaire par mesure de sécurité. Attention : Pour des raisons de sécurité et pour un bon fonctionnement de l'école, **le portail sera fermé à 8h45 précises.** Nous demandons aux parents des maternelles de ne pas s'attarder dans la classe.

Sortie de classe : Les enfants non récupérés aux heures réglementaires seront confiés à l'accueil périscolaire.

REGLEMENT INTERIEUR : Le règlement intérieur toujours en vigueur est celui adopté lors de l'année scolaire 2014/2015. Aussi, il sera affiché dans le tableau d'affichage de la cour de récréation, mais ne sera pas distribué aux enfants déjà scolarisés à l'école de Pessines l'an dernier. Nous vous demandons toutefois de remplir l'attestation de lecture de ce règlement qui se trouve dans la pochette de documents. Nous pouvons, sur demande écrite de votre part, vous fournir une copie du règlement.

En revanche, ce règlement intérieur sera discuté et, éventuellement, amendé lors du 1^{er} Conseil d'Ecole de l'année scolaire 2015/2016. Une copie du nouveau règlement intérieur vous sera alors fournie.

AIDE PERSONNALISEE : Un temps d'aide personnalisée pour les enfants présentant un besoin particulier, encadré par les enseignants, sera mis en place les lundis, mardis et jeudis après la classe de 15h45 à 16h15 à partir du lundi 19 septembre. Une autorisation vous sera demandée afin que votre enfant puisse en bénéficier.

ABSENCES : Quand un élève manque l'école, les parents doivent **impérativement** nous prévenir et nous faire connaître les motifs de son absence **avant 8h45**. Un répondeur vous permet de laisser un message. L'enfant devra présenter à son retour **un bulletin d'absence**. Quelques bulletins vous sont fournis le jour de la rentrée, des bulletins supplémentaires sont à votre disposition sur demande.

RETARD : Tout élève en retard devra être accompagné par un adulte et confié à un adulte de l'école pour des raisons de sécurité.

CANTINE : Pour les élèves déjeunant à la maison, le retour à l'école a lieu **entre 13 h 35 et 13 h 45**.

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET TRANSPORT SCOLAIRE : L'accueil périscolaire débute le matin à 7 h 30 et se termine le soir à 19 h 00. François COTRAUD, conducteur du minibus scolaire, peut être joint au 06.08.84.18.80. **Merci de le contacter pour tout changement.**

MEDICAMENTS : Les médicaments sont interdits à l'école sauf dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil et d'Intégration) : voir règlement

ASSURANCE : Conformément aux dispositions de la circulaire n°88-208 du 29 août 1988 (publiée au BOEN n°28 du 1er septembre 1988) :

-La souscription d'une assurance responsabilité civile est obligatoire.

-Une assurance individuelle accidents corporels est exigée pour toute sortie dépassant la demi-journée.

Nous vous demandons donc de bien vouloir fournir à l'école une attestation d'assurance responsabilité civile individuelle accident. La plupart du temps, il suffit de téléphoner à votre assureur, elle est comprise dans votre contrat assurance habitation.

L'équipe enseignante et moi-même restons à votre disposition.

La directrice : Mme Carry

Signature des parents :